



Bureau communautaire
Mardi 04 Avril 2023
DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

Absents : Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Eau et assainissement - Demande de subventions - Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement – Paulhan – Modification de la Décision 2022-64B

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Suite au transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de communes du Clermontais a engagé dès 2018 l'élaboration de schémas directeurs intercommunaux. Ceux-ci ont abouti en 2021 sur un programme de travaux détaillé. Conformément à la programmation, la Communauté de communes a décidé d'engager dès à présent les travaux identifiés prioritaires dans ces documents.

Les réseaux d'eau et d'assainissement des secteurs concernés par les travaux sur la commune de Paulhan sont à l'origine d'intrusions d'eaux claires parasites en ce qui concerne l'assainissement et présentent des débits de fuite significatifs en termes d'eau potable.

A travers ces schémas, la Communauté de communes a planifié plusieurs tranches de réhabilitation des réseaux.

Cette demande de subvention porte sur la première tranche de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur la commune de Paulhan. Elle concerne la route d'Aspiran, le Cours National, la rue Raspail, l'avenue Voltaire et la rue Carnot.

Les travaux projetés prévoient le renouvellement d'environ 1 070 ml de réseau de distribution d'eau potable et sur 1 180 ml de réseau de collecte d'assainissement sur la commune de Paulhan.

Les travaux de réhabilitation des réseaux sont estimés à **1 468 100 € HT**, répartis de la façon suivante :

- Réhabilitation réseau d'eau potable : 629 502 € HT
- Réhabilitation réseau d'assainissement : 838 598 € HT

Plan de financement prévisionnel – 1 468 100€ HT :

Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
AERMC	1 468 100.00€	39%	566 300.00€
CD34	912 200.00€	27%	242 185.00€
<i>CD34 déjà notifié*</i>			166 770.00€
Total des aides publiques			975 255.00€
Montant HT restant à la charge de la collectivité			492 845.00€
Coût de l'opération HT			1 468 100.00€

Cette modification du plan de financement se justifie au regard de l'assiette subventionnable du Conseil Départemental de l'Hérault qui est réduite car ce financeur a déjà notifié le 16/11/2020 une subvention de 593 900€ dont 166 770,00€ en lien avec ce dossier. La part subventionnable concernant l'assainissement du Conseil Départemental de l'Hérault pour ce dossier, s'élève donc à 282 698,00€ HT et non pas 838 598€ HT (portant l'assiette éligible globale à 912 200€).

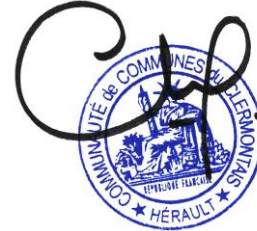
Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Départemental de l'Hérault une subvention la plus élevée possible,
- **S'ENGAGE** à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon,
- **AUTORISE** le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 04 Avril 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL